REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTI MENT DE MAYOTTE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



N° 34

Séance du 09/07/2019 (2ème lecture)

Objet: Décision modificative n° 3 au budget primitif 2019.

NOMBRE DI MEMBRES
En exercice 38
Présents: 9
Nombre suf rages: 10

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 09 juillet 2019 à 18h00 pour une deuxième fois, après une prémière convocation le 05 juillet 2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. IBRAHIMA SAID Maanrifa.

Etaient présents :

M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. IBRAHIMA SAID Maanrif, M. MADI Saïd, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSSOUFOU Soulaïmana, Mme SAID Moinécha, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme DOUKAINI Kamaria et Mme MADI ASSANI Binti.

Etaient absents :

Date c'affichage: 05/07/2019

Date de convocation : 05/07/2019

Acte rendu e cécutoire après dépôt en Préfecture le :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme ABDOU—MADI Sandati, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHADI Salima, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. ATTOUMANI Harouna, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme BACAR Inchati Soilihi, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali, Mme ALI Fatima, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MATTOIR Abdullah, M. AHMED-COMBO Ali, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. ABDOU Mikidachi, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Et affichage c u :

<u>Procuration</u>: Mme BAMANA Anchya a donné procuration à M. IBRAHIMA SAID Maanrifa; <u>Etaient excusé</u>: M. Zaïnoudine ANTOYISSA, président de la 3CO, est en mission de la 3CO à

Paris pour la signature du Contrat de Convergence et de transformation de Mayotte 2019-2022.

Secrétaire de séance : Mme SAID Moinécha.

Le Président de l'Office de tourisme de la 3CO a dressé le 17 juin 2019 un dossier de demande de rallonge budgétaire 2019 au président de la 3CO pour un montant de 50 000 € afin de réaliser l'opération « Ouzouri Wa Mwéndro 2019 ». L'objectif du projet est de rendre le territoire de la 3CO attractif. Le meilleur moyen pour y parvenir est de faire découvrir ses atouts à la population de la 3CO, de Mayotte et d'ailleurs. C'est dans ce sens que l'Office continuer à assurer la promotion du territoire en prenant en compte

plusieurs acteurs sur trois thèmes, à savoir :

Sur terre : Randonnée, VTT, Course d'orientation, activités de plage telles que fitness, yoga, beach-volet, etc.

En mer : Plongée, Canoë-Kayak, natation, course de pirogue...

La culture : Pêche au djariffa, Mgourou, Dances anciennes, cuisine traditionnelle,...

L'évènement se déroulera sur deux jours : du 28 au 29 septembre 2019. Si le conseil venait à accepter de subventionner cette opération, alors il va falloir prendre une décision modificative pour modifier le budget primitif 2019 de la 3CO.

Les possibilités financières de la 3CO ne permettent pas d'allouer plus de 30 000 € pour cette opération. Cependant, il est proposé d'abonder le chapitre subvention d'un montant de 50 000 € pour faire face à des éventuelles sollicitations diverses des porteurs des projets d'ici la fin de l'année. D'où, la projet de décision modificative n° 3 suivant au budget 2019 :

Le chapitre 65, sur les autres charges de gestion courante, appelle un ajout budgétaire pour faire face à de nouvelles demandes d'accompagnement financier qui n'ont pas été anticipées dans le budget primitif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°3 du budget 2019 comme suit :

- Chapitre 022 Dépenses imprévues
 - 50 000€
- Chapitre 65 autres charges de gestion courante
- Article 6574 subventions de fonctionnement aux associations + 50 000 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

